



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 3 avril 2020

Convocation des conseillers :
le 3 avril 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 avril 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés :

Le Conseil Communal;

**Objet : 4.2.2. Maison Mousset - aménagement et revalorisation
des étages; crédit spécial ; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un crédit spécial de 120 000 € concernant l'aménagement de bureaux, les travaux d'installation électrique et les travaux de peinture de la Villa Mousset;

Considérant que le crédit devra être inscrit à l'article 4/152/221311/19018 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2020;

Considérant qu'il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2020 à l'article 4/910/221311/09045 Ecole Lallange - salle de gymnastique et salles de classe - aménagement;

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**approuve
avec 13 voix oui et 6 abstentions**

le crédit spécial de 120 000 € concernant l'aménagement de bureaux, les travaux d'installation électrique et les travaux de peinture de la Villa Mousset.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures